

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1308

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - La Mulatière - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Fontaines-sur-Saône

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subvention au centre de ressources ABC HLM - Convention de participation financière

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debù, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1308**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - La Mulatière - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Fontaines-sur-Saône

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2022 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2022 - Attribution de subvention au centre de ressources ABC HLM - Convention de participation financière

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité du contrat de ville métropolitain approuvé, pour la période 2015-2022, par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015. Cet enjeu est, de longue date, porté par la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, et par les Communes. Une convention cadre métropolitaine de GSUP a été approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1333 du 27 juin 2016.

Les démarches de GSUP constituent une réponse collective et concertée des acteurs locaux aux problématiques spécifiques et récurrentes des quartiers de la politique de la ville (QPV), quartiers prioritaires et quartiers en veille active (QVA). Afin d'enrayer leur processus de déqualification et/ou le manque d'attractivité et d'assurer la pérennité des investissements réalisés, des actions sont mises en œuvre chaque année, portant sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- la fortification du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants.

La participation de la Métropole au centre de ressources d'ABC HLM pour la qualité de vie résidentielle s'inscrit en cohérence avec ces plans d'actions. Il est porté par ABC HLM, association des bailleurs et constructeurs HLM du Rhône. Il a une dimension métropolitaine depuis 2016 selon une logique d'ancrage dans les laboratoires historiques, Vaulx-en-Velin et Vénissieux, et de déploiement sur l'ensemble des QPV. L'objectif est notamment d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques sur les thématiques prioritaires définies annuellement (cf. ci-après pour 2022). Il s'agit également s'insuffler des coopérations sur le terrain, en lien avec la Métropole.

La délibération du Conseil n° 2016-1333 du 27 juin 2016 définit les priorités de la Métropole pour le co-financement des plans d'actions GSUP sur la durée du contrat de ville. L'accompagnement du centre de ressources d'agglomération des bailleurs sociaux constitue une des 4 priorités ainsi délibérées.

II - Objectifs

Les priorités du centre de ressources d'ABC HLM pour l'année 2022 sont :

- propreté-déchets : poursuivre le déploiement des outils d'économie circulaire en matière de gestion des encombrants pour une meilleure qualité de service à moindre coût et renforcer, en lien avec la Métropole, l'appropriation par les bailleurs des méthodes et outils facilitant les bons gestes des locataires du parc social,
- punaises de lits : investiguer collectivement avec l'ensemble des bailleurs les pistes d'actions d'amélioration du traitement et de répartition des coûts, l'implication des locataires (détection, préparation du logement, traitement, gestion des mobiliers infestés, aide financière), l'optimisation et l'harmonisation des pratiques entre bailleurs pour faciliter la compréhension et l'acceptation des actions, la collaboration avec les pouvoirs publics pour coordonner des moyens complémentaires,
- tranquillité résidentielle : animer la mise en œuvre des conventions départementales de sécurité de la Métropole et du Rhône, de nature à permettre un saut qualitatif pour les bailleurs, et faciliter la coordination des bailleurs et leurs relations avec les collectivités dans le cadre des stratégies locales de tranquillité ; animer l'appropriation de ces stratégies par les bailleurs ; relayer les objectifs et propositions opérationnelles des bailleurs dans l'élaboration des stratégies locales de prévention de la délinquance des communes dotées de plan de sécurisation ; faciliter les expulsions liées à des troubles ; préparer l'assermentation de gardes particuliers ; développer la prévention situationnelle,
- développement économique et social : recueillir et promouvoir les objectifs des bailleurs dans le cadre de la gouvernance locale autour de l'insertion par l'activité économique, animée par la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi sur commande de la Métropole et de l'État ; favoriser la contribution des bailleurs au développement économique (mobilisation de locaux d'activité notamment) dans les QPV et à l'emploi des locataires,
- gouvernance de la GSUP : représentation des bailleurs dans les instances dédiées à l'échelle de l'agglomération, notamment dans les travaux autour des objectifs stratégiques de l'abattement de taxe foncière sur le patrimoine bâti.

II - Financements

Pour 2022, le budget prévisionnel global du centre de ressources d'ABC HLM est estimé à 91 000 € (85 000 € de charges de personnel et 6 000 € de coût d'actions) comptant les subventions suivantes :

- État : 20 000 €,
- Métropole : 25 000 € (reconduction par rapport à 2021), soit une subvention d'environ 27% du budget prévisionnel.

Vu la délibération du Conseil n° 2022-1050 du 14 mars 2022 relative à la définition du nouveau cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit d'ABC HLM pour la programmation 2022 relative au centre de ressources dans le cadre du contrat de ville métropolitain,

b) - la convention à passer entre ABC HLM et la Métropole.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P17O5427.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-278811-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
